



25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Cohésion territoriale et Appui
aux Communes – Culture - Pays d'art
et d'histoire
Numéro : 2024-D- 31

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : CONVENTION DES PRETS DE PANNEAUX DE L'EXPOSITION « LES MAIRIES DE CHARENTE » AU COMITE D'ANIMATION DE DIGNAC

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême dispose d'un fonds documentaire comprenant huit expositions – panneaux sur toile PVC ainsi que des photographies sous cadre - autour des thèmes en rapport avec l'actualité du patrimoine,

Considérant qu'il est proposé de mettre à disposition ces expositions à titre gratuit auprès des communes de GrandAngoulême, des établissements scolaires, des associations, des bibliothèques et des médiathèques,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de prêt de panneaux d'une exposition conçue par le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême avec le Comité d'Animation de Dignac situé, 1 Place du Champ de Foire à Dignac.

Article 2 – La convention prévoit que l'exposition « Les mairies de Charente » est mise à disposition à titre gratuit au Comité d'Animation de Dignac (CAD) du 1^{er} au 12 juin 2024.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le – 1 MARS 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY

Certifié
exécutoire
Reçu en – 5 MARS 2024
préfecture,
Le
– 5 MARS 2024